Application agréée E-legalite.com
99_DE-069-200072486-20220203-2022_09-DE



SYMALIM SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DE I'ILE DE MIRIBEL JONAGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL SEANCE DU 03 FEVRIER 2022

N°: 2022-09

OBJET : Actualisation de l'autorisation de programme n°2100 pour l'étude du fonctionnement

hydrogéologique du Rizan

Date de la convocation : Jeudi 27 janvier 2022

Secrétaire de Séance : M. GAITET

L'an deux mille vingt-deux, le trois du mois de février, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis. Cette réunion a eu lieu au Palais du Travail – 9 Place Lazare Goujon 69100 Villeurbanne (salle des conférences)

Nombre de délégué·e·s : 30	Présent·e·s : 17	en droits de vote	: 62
Nombre de droits de vote : 105	Pouvoirs : 5	en droits de vote	: 13.5
	Votant·e·s : 22	en droits de vote	: 75.5

Liste des présent·e·s : nombre de votes /délégué·e

METROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE	5
	M. Benzeghiba	5
	Mme Creuze	5
	Mme Dehan	5
	Mme EL FALOUSSI	5
	M. GOMEZ	5
	Mme Grosperrin	5
	M. Quiniou	5 + 1.5
	M. RAY	5
	Mme Reveyrand	5 + 5
	M. Selles	5
	M. VIEIRA	5 + 5 + 1
CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. GAITET	4+1
ССМР	M. GIRARD	1,5
	Mme Terrier	1,5
LYON	M. Chapuis	5,5

REÇU EN PREFECTURE le 14/02/2022

Application agréée E-legalite.com 9_DE=069=200072486=20220203=2022_09=DE

	Мме Томіс	5,5
VILLEURBANNE	M. Brissard	4
	M. Vermeulin	4
DÉCINES-CHARPIEU	Mme Fautra	3
	M. ALLOIN (SUPPLEANT)	3
MEYZIEU	M. Quiniou	3
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3
JONAGE	M. BARGE	2
Miribel	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. Mancini	1
Jons	Mme Le Gren	1
Neyron	M. Briere	1
Niévroz	M. THIEBAUT	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	<u>1</u>
THIL	Мме Роммах	1

Ont donné pouvoir-:

Mme Creuze à M. Vieira M. Benzeghiba à Mme Reveyrand M. Goubet à M. Gaitet Mme Le Gren à M. Vieira Mme Terrier à M. Quiniou

Monsieur le 1^{er} Vice-Président expose,

Le présent rapport a pour objet, conformément à l'article R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, la révision des autorisations de programme (AP) à l'occasion d'une étape budgétaire.

A l'issue de l'exercice budgétaire 2021, il convient de mettre à jour cette AP et les CP correspondants, pour prendre en compte la consommation réelle des crédits de paiement de l'exercice 2021. Cette actualisation permet également d'inscrire les subventions d'investissement liées à cette opération.

Le montant global de l'autorisation de programme reste inchangé à hauteur de 111 192 € TTC.

Situation actuelle (délibération n°2021-013 du 18 mars 2021)

CP – Crédits budgétaires	2021	2022	2023	2024	TOTAL
Dépenses prévisionnelles	31 320 €	31 320 €	31 320 €	17 232 €	111 192 €

Situation actualisée

CP – Crédits budgétaires	2021	2022	2023	2024	TOTAL
Dépenses prévisionnelles	0 €	56 000 €	24 192 €	31 000 €	111 192 €

CP – Crédits budgétaires	2021	2022	2023	2024	TOTAL
Recettes prévisionnelles					
Subventions attendues	0 €	35 166 €	13 343 €	39 614 €	88 123 €
Solde Symalim	0 €	20 788 €	10 781 €	- 8 500 €	23 069 €

Vu l'exposé du 1^{er} Vice-Président, Et après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Comité Syndical :

REÇU EN PREFECTURE le 14/02/2022

Application agréée E-legalite.com

- APPROUVE l'actualisation de l'autorisation de programme telle que présentée ci-des sus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente Catherine CREUSE

3